

CORILPro



Traitements &amp; finitions bois

## CORITRAIT' Fongji Mer

Proposé en 3kg,  
6kg et 9 kg

## Traitement anti-champignons, anti-mérule

- ✓ Pour bois, sols et maçonneries
- ✓ Curatif et Préventif
- ✓ A base d'acide de bore

### DESTINATIONS ET PROPRIÉTÉS

- **CORITRAIT' FONGI MER** est destiné au traitement fongicide contre le champignon des maisons (mérule).
- Il est destiné aux sols et aux maçonneries et peut être utilisé sur les bois.
- Point éclair : sans objet. pH : 7 à 25°C. Aspect : liquide visqueux blanchâtre.
- Densité : 1.4g/cm<sup>3</sup> à 23°C pour la version concentrée, 1,06g/cm<sup>3</sup> à 23°C pour la version prête-à-l'emploi.
- Conditionnements : 3Kg (dans jerrican de 20L à compléter d'eau par vos soins), 6Kg (=40L dilués), 9Kg (dans fût 60L à compléter d'eau par vos soins).

### APPLICATION

Les consignes fondamentales pour le traitement curatif des maçonneries sont décrites dans la norme DIN 68800 part 4 et le document « Certification 1532 – MERULE » de QUALIBAT ([www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)).

Le traitement résumé comprend les étapes suivantes :

- Recherche et suppression des causes d'humidité,
- Réalisation d'une ventilation efficace,
- Dépose de tout revêtement masquant les surfaces du sol,
- Mise à nu des maçonneries,
- Séchage et stérilisation à la lampe à souder des sols et murs,
- Traitement par injection et pulvérisation des bois et des maçonneries.

Dose d'application : 500 g/m<sup>2</sup> de solution en injection - 500 g/m<sup>2</sup> en pulvérisation (1 puits d'injection tous les 30 cm en quinconce soit environ 12 puits par m<sup>2</sup>). Attention, une surcharge du produit peut provoquer des efflorescences blanchâtres. Nettoyer et frotter après séchage à l'eau claire si nécessaire. Séchage : Plusieurs jours selon les conditions climatiques. Nettoyage des matériels : Eau lavage immédiatement après usage. Stockage du produit : Stocker à l'abri du gel et conserver dans l'emballage d'origine. Respecter la réglementation en vigueur concernant le stockage des matières dangereuses pour l'eau.

### PRÉCAUTION D'EMPLOI ET STOCKAGE

• *Attention: L'article L133-7 (loi N° 214-366 5art.76 du 24/03/2014, dite « Loi ALUR ») précise que « Dès qu'il a connaissance de la présence de mérule dans un immeuble bâti, l'occupant de l'immeuble contaminé en fait la déclaration en mairie. A défaut d'occupant, la déclaration incombe au propriétaire ».*

• **PRODUIT DESTINE A TOUS PUBLIC.** Les produits de préservation contiennent des matières actives biocides. Ils ne doivent être utilisés que si une protection est prescrite ou nécessaire. Tout abus est dangereux pour la santé et l'environnement. Consulter la fiche de données de sécurité.

**Mentions de danger: H360FD** Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus. **P202** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. **P273** Éviter le rejet dans l'environnement. **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Conseils de prudence (Intervention): **P301+330+331** EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. **NE PAS** faire vomir. **P303+361+353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. **P304 + P340** EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. **P305+351+338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P314** Consulter un médecin en cas de malaise. **P405** Garder sous clef. **P501** Eliminer le contenu / récipient dans une station d'incinération ou décharge agréée en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Utilisation et renseignements complémentaires : se rapporter à la fiche technique et à la fiche de données de sécurité. Lire les instructions avant emploi.

**Composants ayant contribué à la classification : Acide borique, Dissodium tétraborate pentahydraté**

Les renseignements portés sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour.

*Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.*

Rendement : 1kg pour  
13 m<sup>2</sup> de surface  
traitée

Application : Diluer à  
15% d'eau

Nettoyer le matériel à  
l'eau immédiatement  
après usage.